



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 17 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-06

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 : BUDGET 2023 « OFFICE DE TOURISME »

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 31 - PROCURATIONS : 7 - VOTANTS : 38

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Michèle FAUQUE

GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

LIoux : M. Francis FARGE

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Emilie SIAS, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI, M. Christophe CARMINATI

GARGAS : M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

MURS : M. Christian MALBEC

Procurations :

APT : Mme Isabelle TAILLER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

GARGAS : Mme Claire SELLIER donne pouvoir à Mme Michèle FAUQUE

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT donne pouvoir à Mme Martine CALAS

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

VIENS : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20240117-2024-06-BF Date de télétransmission : 23/01/2024 Date de réception préfecture : 23/01/2024 Page 1 sur 3
--

CC-2024-06

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°CC-2023-31 du 13 avril 2023 approuvant le budget primitif « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération n°CC-2023-114 du 16 novembre 2023 relative à l'approbation de la décision modificative n° 1 au budget primitif 2023 « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération n°CC-2023-138 du 07 décembre 2023 relative à l'approbation de la décision modificative n° 2 au budget primitif 2023 « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Considérant, la nécessité de réajuster les crédits ouverts aux chapitres 042 en dépenses de fonctionnement et 040 en recettes d'investissement afin de pouvoir procéder aux opérations d'amortissements pour les immobilisations acquises en 2023,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°3 au budget 2023 « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon comme présentée ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap.	Art	OP.	r/o		
042	6811		o	Dotation aux amortissements des immobilisations	2 676,00
023	023			Virement à la section Investissement	-2 676,00
TOTAL GENERAL :					0,00

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap.	Art	OP.	r/o		
040	28031		o	Amortissements études	699,00
040	28128		o	Amortiss. Autres agencet aménagt terrain	615,00
040	281352		o	Amortiss. Agencet Install. Bât. Privés	347,00
040	28181		o	Amortiss Install. Agencet Divers	128,00
040	281838		o	Amortiss. Autres Matériel informatique	546,00
040	28188		o	Amortiss. Autres	341,00
021	021			Virement de la section Fonctionnement	-2 676,00
TOTAL GENERAL :					0,00

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n°3 au budget 2023 « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon comme présentée ci-dessus,

Autorise, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20240117-2024-06-BF Date de télétransmission : 23/01/2024 Date de réception préfecture : 23/01/2024 Page 2 sur 3
--

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 30/01/2023

